Envoyé en préfecture le 10/02/2023
Reçu en préfecture le 10/02/2023
Affiché le 13/02/2023
ID : 022-200067981-20230210-23PLUI_S_AN20-AU

PLAN DE SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Commune de Kerien

Réalisation : Guingamp-Paimpol Agglomération Septembre 2022 ;
Source : Guingamp-Paimpol Agglomération, Cadastre 2020

Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

1:7 500

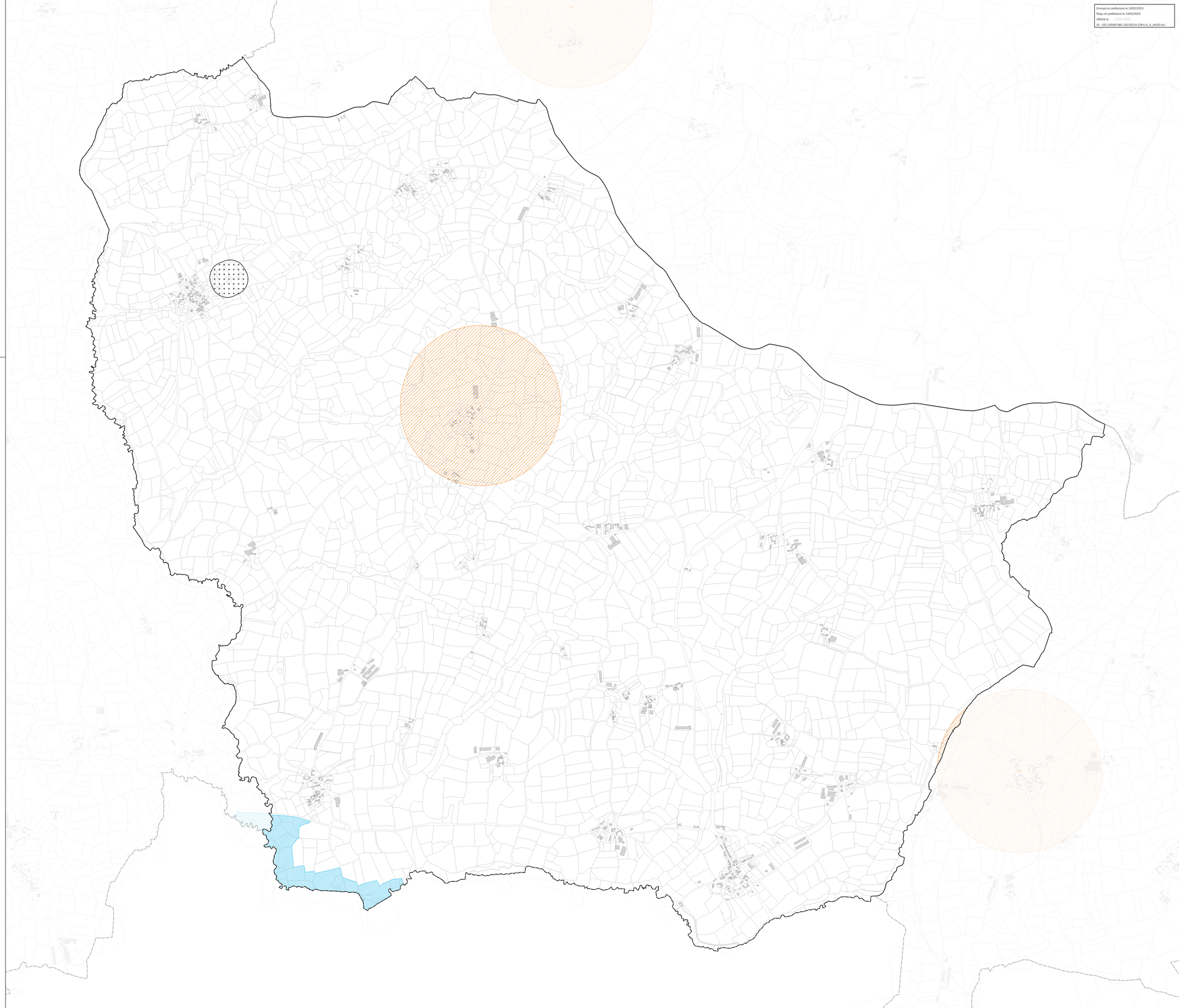

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine naturel

AS1 - Protection des points de prélèvements d'eaux destinés à l'alimentation des collectivités humaines :

- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

EL9 - Passage piéton sur le littoral

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel

AC1 - Monuments Historiques

- Site
- Périmètre de protection éloigné

AC2 - Monuments naturels et sites

- Site classé
- Site inscrit

AC4 - Patrimoine architectural et urbain

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

INT1 - Voisinage des cimetières

PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles

EL8 - Centres de surveillance de la navigation, aux amers, aux feux et aux phares

Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

Énergie

I3 - Protection des canalisations de transport de gaz

I4 – Protection des lignes électriques

Communications

EL 11 - Interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des voies express et des déviations d'agglomération

T1 – Voies ferrées

T5 – Servitudes aéronautiques de dégagement

T7 - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement
(non cartographié sur le plan, implique tout le territoire en dehors de la servitude T5)

Communications électroniques

PT1 - Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques

PT2 - Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles